Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-202101013_D17-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 octobre 2021
Délibération n°17/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi six octobre deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 13 octobre deux mille vingt un, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS
Céline AUGER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9				9	9		

Objet : Dépôt d'un dossier candidature dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique »

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-202101013_D17-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°4/2020 du 26 février 2020 autorisant le lancement du marché « bilan du plan de gestion 2015-2020 et rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 » ;
Vu la délibération n°08/2020 du 13 mai 2020 autorisant la demande de subvention pour l'actualisation du plan de gestion.

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme début d'année 2019 et qu'un plan de gestion pluriannuel à 10 ans doit-être mis en place pour répondre aux exigences de cette labellisation de site.

Considérant la volonté du SEAT de mettre en place un plan de gestion qui soit transversal, collaboratif et multi-partenarial en regroupant les quatre axes stratégiques définis pour le projet de l'Ecopôle à savoir :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier, ancien site de carrière dont la réhabilitation a débuté en 2010, a pour ambition de faire la démonstration sur un espace en transition de la compatibilité des activités humaines avec le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau.

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier est un lieu d'expérimentation, d'innovation et de pédagogie autour des questions de la valorisation des ressources naturelles : faune/flore, habitat/sol, gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, agroécologie ou encore aménagements durables et réversibles privilégiant le réemploi de matériaux dans une logique d'un bilan carbone soutenable.

Dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique », l'étude d'un nouveau mode de gouvernance est envisagée pour sécuriser le projet de l'Ecopôle, impliquer davantage les acteurs, fluidifier l'information et la mise en place des actions, notamment transversales et avoir la possibilité de diversifier les sources de financements. L'intérêt est également de bénéficier, via cette démarche, du financement d'un demi-poste pour assurer les missions de communication et d'animations de l'Ecopole du Val d'Allier sur trois ans : 2022, 2023, 2024.
Dans ce cadre il est proposé une alliance inédite d'acteurs pour rassembler les parties-prenantes de la gestion du site, de nature associative, publique ou privée et développer une autre forme de coopération dans un nouveau modèle de gouvernance encore plus participatif et dynamique ; LPO, Rural Combo, Ilots Paysans, Nature Aux Pattes, Vous êtes d'Ici, la Régie de Territoire Aujourd'hui étant aujourd'hui réunis dans le cadre de la « Co rédaction du plan de gestion à 10 ans ».

Notre candidature porte donc sur la définition et la mise en œuvre concrète d'un nouveau mode de gouvernance du site de l'Ecopôle du Val d'Allier, original et participatif, impliquant et dynamique. La question de la redécouverte et de la définition collective de la notion des Communs constituera le fil rouge permanent et incontournable du projet.

Considérant les dispositions financières de l'AAP *de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique »* et la possibilité de prise en charge de dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet de gouvernance partagée et à la structuration de la coopération des acteurs pour la mise en commun de l'Ecopole du Val d'Allier.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-202101013_D17-DE

RESSOURCES POUR LE PROJET								
Cpte	**Ressources pour le projet**	**Montant Acquis**	**Montant Demandé**	**% du total**	**Ressources** (toutes années)	**2022**	**2023**	**2024**
74	**Subvention demandée à la Fondation de France**		90 000 €	60%	**90 000 €**	30 000 €	30 000 €	30 000 €
75	Autofinancement *(fonds propres associatifs)*	18 000 €		12%	**18 000 €**	6 000 €	6 000 €	6 000 €
74	Autres subventions *(préciser le bailleur et le dispositif)* - Fonctionnement SEAT	43 140 €		29%	**43 140 €**	14 380 €	14 380 €	14 380 €
TOTAL DES RESSOURCES POUR LE PROJET				**100%**	**151 140 €**	**50 380 €**	**50 380 €**	**50 380 €**

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à ***l'unanimité*** :

-
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **D'autoriser** la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement
-
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE S.E.A.T. MONDARIZ VINE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-202101013_D17-DE